



VEILLE JURIDIQUE

Harcèlement sexuel, moral et agissements sexistes au travail : publication d'un guide

Le Ministère du travail édite un guide pratique et juridique concernant le harcèlement sexuel, moral et les agissements sexistes au travail qui rappelle le cadre juridique, décrit et illustre les propos et comportements qui peuvent constituer des faits de harcèlement sexuel au travail. Il propose des solutions aux questions que se posent les victimes et les témoins de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, ou les employeurs lorsqu'ils sont confrontés à de telles situations.

« Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : Prévenir - Agir – Sanctionner »

Réduction des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires : parution d'une instruction

Une instruction détaille sous forme de questions-réponses les principales modalités d'application de l'exonération de cotisations salariales portant sur les rémunérations au titre des heures supplémentaires et complémentaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Les 21 questions portent notamment sur les heures supplémentaires structurelles, le complément d'heures d'un temps partiel, l'affichage de l'exonération sur le bulletin de paie.

Instruction interministérielle n° DSS/5B/2019/71 du 29 mars 2019 portant diffusion d'un « questions-réponses » relatif à la mise en œuvre de la réduction des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires

Les priorités de l'Inspection du Travail pour 2019

Le ministère du travail a présenté le 10 avril 2019 les priorités de l'inspection du travail pour 2019. 300.000 interventions des agents de l'inspection du travail sont prévues en 2019 et organisées autour de 6 objectifs principaux :

1. Lutter contre les fraudes au détachement
2. Combattre le travail illégal
3. Agir pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
4. Préserver la santé et la sécurité sur les lieux de travail (et plus particulièrement prévention des chutes de hauteur, risque amiante,
5. Développer le dialogue social
6. Faciliter l'accès au Droit

Les priorités 2019 du système d'inspection du travail, Ministère du travail, avril 2019

Augmentation des cancers professionnels : le rapport de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie – Risques professionnels (AM-RP) a présenté un nouveau rapport consacré aux cancers professionnels. Ainsi, on apprend qu'en 20 ans, le nombre total de cancers reconnus d'origine professionnelle a été multiplié par 3,6. Sur la période 2013-2017, en moyenne 1 840 cancers d'origine professionnelle ont été reconnus par an. Un peu plus de 50% des employeurs concernés sont des entreprises de plus de 250 salariés travaillant dans la métallurgie (39%), le BTP (24%), l'industrie chimique (9%) et le secteur du bois (9%). La prise en charge des cancers professionnels par la branche AT/MP représente 1,2 milliard d'euros par an à la charge des entreprises.

L'AM-RP va déployer son programme Risques chimiques Pro pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures prioritaires. Le programme vise 5.000 entreprises particulièrement concernées par des expositions à des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) dont par exemple les émissions de moteurs diesel, les huiles et fluides de coupe, les poussières de bois, la silice cristalline, le formaldéhyde, le plomb et ses dérivés, l'amiante. Le programme proposera aux entreprises une démarche de prévention des risques chimiques, des dispositifs de formation, des ressources documentaires....

Cancers reconnus d'origine professionnelle : Évolution statistique, actions de prévention et d'accompagnement des salariés exposés, Assurance Maladie – Risques professionnels, avril 2019

Alertes en santé publique et environnement – Protection des lanceurs d'alerte

Pour faciliter le signalement des risques et atteintes à la santé publique et à l'environnement, la Commission nationale de déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement lance un portail d'information et une plateforme sécurisée (www.alerte-sante-environnement-deontologie.fr) de dépôt d'alertes. Après étude des signalements, la commission pourra les transférer aux ministres compétents et suivre la mise en œuvre des actions décidées par les autorités.

Le 16 avril 2019, le Parlement européen a adopté le projet de directive sur la protection des lanceurs d'alerte. Ce texte interdit toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte et des personnes les ayant aidés. La législation doit désormais être approuvée par les ministres de l'UE. Les États membres disposeront ensuite d'un délai de 2 ans pour faire respecter les dispositions.

Protection des lanceurs d'alerte : nouvelles règles adoptées à l'échelle de l'UE, Parlement européen, Communiqué de presse, 16 avril 2019

Comité Social et Economique : publication d'un guide pour les entreprises de moins de 50 salariés

Le réseau Anact-Aract publie le guide « Agir sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein du CSE » qui comporte 25 fiches pratiques. Le guide est téléchargeable sur le site de l'Anact.

**Accompagnement des systèmes de management, évaluation des risques professionnels, dossiers ICPE, actions de formation, communication et dialogue social...
AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.**

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES
SAS AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03